

DECISION N° DEC_042_2024

Avenant n°1 au marché n° 23S0010 relatif aux prestations de gardiennage, surveillance et de sécurité lors de manifestations culturelles, festives et événementielles

Le marché de prestations de gardiennage, surveillance et de sécurité lors de manifestations, culturelles, festives et événementielles a été attribué à la société SECU EVENT, par la décision n°054- 2023 pour un montant annuel compris entre 10 000 et 80 000 € HT.

Le marché a été notifié le 14 septembre 2023, il est conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

L'accord collectif relatif aux revalorisations salariales pour 2024, 2025 et 2026 dans la branche des entreprises de prévention et de sécurité et l'inflation ont augmenté les charges de l'entreprise.

L'exécution du contrat dans les termes initialement prévus avec les nouvelles charges financières, entraîne une remise en cause de la pérennité de la structure et a un impact conséquent sur la bonne gestion des équipes sur le court terme.

Suite à ces fortes augmentations, les tarifs du marché seront augmentés de 15%. Cette augmentation est sans conséquence sur le montant maximum du marché.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

- VU** *Le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,*
- VU** *Le code de la commande publique, notamment les articles L2194-1 et R2194-5*
- VU** *la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*
- Décide** *D'établir l'avenant n° 1 au marché de prestations de gardiennage, surveillance et de sécurité lors de manifestations culturelles, festives et événementielles, passé avec l'entreprise SECU EVENT, permettant d'augmenter de 15 % le montant des prix unitaires mais sans incidence sur le montant maximum du marché.*

Commande Publique et Assurances/Véronique MULLER-HALTE

Fait à Sélestat, le 28/05/2024

Le Maire :
Marcel BAUER